Les conducteurs bénévoles

GER

Antoinette et Bernard MAUDUIT 3 rue du Stade Tél. 02 33 59 20 04

Christian RUAULT 5 rue de la Poterie Tél. 02 50 26 07 73

BARENTON

Georges BESNARD

La Mazure Tél. 02 33 59 45 31

Thérèse JOUBIN La Pierre Tél. 02 33 59 48 14

Christine LAIZE
112 rue Puderbach Tél. 02 33 59 54 49

Michel GEFFROY 193 rue Colonel Lebigot Tél. 02 33 59 54 42

Claude PASSAYS
Les Chesnaies Tél. 02 33 59 44 87

Thérèse HELIE 35 rue Robert Schuman Tél. 02 33 59 45 91

Simone LEBLANC 43 rue Georges Pompidou Tél. 02 33 59 39 15

SAINT-GEORGES-DE-ROUELLEY

Jean-Paul DUBOIS 8 rue des Sources Tél. 02 33 69 37 08

Bernadette DUCREUX

4 rue des Sources Tél. 02 33 59 44 45

Huguette BEAUGÉ

Le Haut Theil Tél. 02 33 59 45 28

SAINT-CYR-DU-BAILLEUL

Jean HARDY

Le Bourg Tél. 02 33 59 43 89 ou 02 33 90 75 32

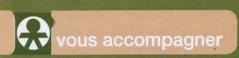
Thérèse JOUBIN (voir Barenton ci-dessus)

▶ Présidente de l'association : Thérèse Joubin - Tél. 02 33 59 48 14 La Pierre - 50720 BARENTON

Coordonnateur du groupe de bénévoles :
 Michel Geffroy - Tél. 02 33 59 54 42
 193 rue Colonel Lebigot - 50720 BARENTON

▶ Solidarité transport, un partenariat entre la MSA et Familles Rurales

> N'hésitez pas à contacter votre MSA Tél. 02 33 06 42 65



Solidarité transport

Barenton et communes alentour





MSA Côtes Normandes





Solidarité transport

La MSA et l'association Familles Rurales de Barenton, St-Cyr-du-Bailleul et St-Georges-de Rouelley proposent un service de transport assuré par des bénévoles.

Qui peut en bénéficier?

Toutes les personnes sans moyen de locomotion, non imposables sur le revenu et adhérentes à l'association.

Pour quoi?

Pour vous accompagner dans des déplacements occasionnels, hors dimanches et jours fériés: visites médicales, achat de médicaments, démarches administratives et sociales, visites aux malades...

Sont exclus les transports pris en charge par l'assurance maladie, les caisses de retraite, les mutuelles, etc...

Où?

Dans un rayon géographique limité. Voir carte ci-contre.

Quelle sera votre participation?

- L'adhésion annuelle à l'association.
- Une participation aux frais de déplacement du bénévole.

Un reçu vous sera remis par le bénévole.

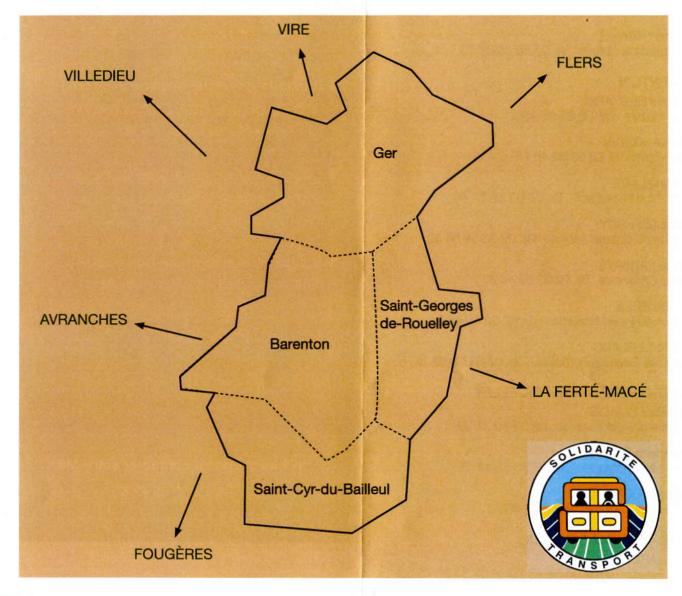
A qui vous adresser?

Pour bénéficier de ce service, adressez-vous au bénévole le plus proche de votre domicile figurant sur ce document.

Prendre contact avec lui 48 heures avant le déplacement.

Zone géographique desservie

Votre lieu de départ ou d'arrivée doit se situer sur l'une des communes ci-dessous :



- Votre transport peut être assuré dans une zone délimitée par les villes de :
 - Avranches Flers La Ferté-Macé Fougères Villedieu Vire





SOLIDARITÉ TRANSPORT

Géré par une association locale, ce service est assuré par des bénévoles

> Quelques règles Qui les personnes Qui transportées...

Le bénéficiaire s'engage :

à respecter :

- le bénévole et son véhicule
- les consignes de sécurité élémentaires (ceinture de sécurité, fournir le siège auto pour les enfants...)

à remettre :

 chaque année, la copie de son avis de non imposition avant le 1^{er} transport

à régler :

- l'adhésion annuelle dès le 1er transport
- la participation aux frais de déplacements à la fin de chaque voyage

à présenter :

 sa carte d'adhésion systématiquement avant tout transport